

**AVIS**  
**COUR PROVINCIALE DU MANITOBA**

**OBJET : AUDIENCES DE PROTECTION DES ENFANTS**

Pour faire suite à notre avis du 16 avril 2020, en raison des restrictions de déplacement au Manitoba liées à la COVID-19, le présent avis informe la profession que les rôles d'audience des affaires relatives à la protection des enfants continueront d'être tenus dans les centres judiciaires pour le mois de juin 2020, à l'**EXCEPTION de Steinbach et Beausejour**. Les rôles d'audience des affaires relatives à la protection des enfants prévus le 16 juin à Beausejour et le 12 juin à Steinbach auront lieu dans ces deux collectivités.

Les rôles relatifs à la protection des enfants seront traités dans les centres judiciaires de Winnipeg, de Thompson, de The Pas, de Dauphin et de Portage-la-Prairie.

Les rôles suivants seront traités à Winnipeg :

- 1<sup>er</sup> juin (Peguis)
- 2 juin (Pine Falls)
- 9 juin (Berens River)
- 10 juin (Bloodvein)
- 17 juin (Emerson)
- 18 juin (Saint-Martin)
- 24 juin (Little Grand Rapids)
- 25 juin (Gardenhill)

Les rôles suivants seront traités à Portage-la-Prairie :

- 2 juin
- 3 juin

Les rôles suivants seront traités à Thompson :

- 9 juin (Services à l'enfant et à la famille d'Awasis)
- 12 juin (Nisichawayasihk Cree Nation)
- 15 juin (Cross Lake), le matin à 10 h
- 15 juin (Norway House), l'après-midi à 14 h
- 19 juin (conférences préparatoires)

Les rôles suivants seront traités à The Pas :

30 juin (Pukatawagan)

Le rôle suivant sera traité à Dauphin :

4 juin

Les autres directives de notre avis du 16 avril 2020 continueront à s'appliquer aux rôles d'audience des affaires relatives à la protection des enfants énumérés ci-dessus, sauf pour Steinbach et Beausejour.

Les directives données dans le présent avis pourraient être modifiées selon l'évolution de la situation et des directives de santé publique découlant de la pandémie.

**ÉMIS PAR :**

« *Original signé par :* »

---

**La Juge en chef  
Margaret Wiebe**

**DATE : Le 13 mai 2020**